



CONCOURS TALENTS BGE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Catégorie « Transmission »

Qui peut concourir ?

Tous les entrepreneurs ayant finalisé le rachat d'une entreprise, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, présentant une activité installée et développée sur le territoire français. La meilleure reprise sera récompensée par un prix national.

Critères d'éligibilité :

- reprise de l'entreprise ou de l'activité entre le **1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- esprit d'entreprendre (qualités entrepreneuriales)
- qualité du projet et équilibre du financement de la reprise
- mise en œuvre du projet depuis sa reprise
- perspectives de développement

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.
- La sélection du prix national se déroulera en 2 temps : présélection sur dossier en octobre, et sélection sur audition pour les finalistes en novembre.

Informations et contacts :

Tél. 01 43 20 54 87
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com